



## Infocapsules

### Lignes directrices sur la continuité des programmes d'immunisation pendant la pandémie de COVID-19

**Enjeu :** L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), en consultation avec le Comité consultatif national de l'immunisation et le Comité canadien sur l'immunisation, a élaboré des lignes directrices provisoires sur la continuité des programmes d'immunisation pendant la COVID-19.

À la lumière des facteurs sanitaires à prendre en compte et des pressions sur le système de santé dues à la pandémie de COVID-19, certaines provinces et certains territoires ont déjà mis à jour les lignes directrices sur la continuité, la hiérarchisation et la prestation sûre des services de vaccination. Ces provinces et territoires ont adapté leurs services de vaccination pour donner la priorité à des groupes tels que les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes à haut risque, les populations spéciales et les personnes nécessitant une prophylaxie post-exposition.

Les messages de haut niveau suivants ont été élaborés en prévision des questions des médias sur les lignes directrices du gouvernement du Canada concernant les programmes de vaccination contre les maladies autres que la COVID-19 pendant la pandémie.

#### Messages clés :

- La pandémie de COVID-19 nous rappelle le rôle crucial que jouent les vaccins dans la création de l'immunité, en particulier chez les nourrissons et les jeunes enfants. La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces pour prévenir la propagation des maladies infectieuses.
- L'ASPC, en consultation avec le Comité consultatif national de l'immunisation et le Comité canadien sur l'immunisation, a publié des lignes directrices provisoires sur la continuité des programmes d'immunisation pendant la COVID-19.
- La mise à jour de nos vaccins est un moyen important pour les Canadiens de se protéger et de protéger les personnes vulnérables, ainsi que de contribuer à réduire la charge qui pèse sur le système de santé canadien en cette période sans précédent.
- En retardant la vaccination contre des maladies graves, vous risquez de faire courir à votre enfant, à votre famille et aux personnes dont le système immunitaire est affaibli le risque d'attraper d'autres maladies graves.
- Nous prévoyons qu'il pourrait y avoir une diminution de la couverture vaccinale en raison de la réaction des fournisseurs de vaccins aux activités liées à la COVID-19 et de la fermeture temporaire des bureaux de soins primaires pour faciliter la distanciation physique.
- Nous savons qu'il n'est pas toujours possible pour tout le monde de se tenir au courant de l'évolution des vaccins dans les circonstances actuelles. Toutefois, nous demandons



aux Canadiens de faire de leur mieux pour maintenir leurs vaccins à jour et de se rendre dans les cliniques de vaccination ouvertes.

- Les Canadiens devraient consulter leur fournisseur de soins de santé pour déterminer quand ils doivent se rendre sur place et s'informer des mesures qu'ils ont mises en place pour assurer la sécurité des services de vaccination pendant la COVID-19.
- Les personnes symptomatiques et chez qui la COVID-19 est suspectée, probable ou confirmée, ainsi que celles qui sont en contact étroit avec un cas, ne doivent pas se présenter aux rendez-vous de vaccination prévus pendant leur période d'isolement.
- L'ASPC conseille aux fournisseurs de vaccins que si la capacité n'est pas suffisante pour maintenir tous les programmes de vaccination systématique, l'accent doit être mis sur les séries primaires et les doses de rappel pour les enfants âgés de moins de deux ans.
- Il sera important d'évaluer soigneusement les doses manquées pour s'assurer que la pandémie ne laisse pas de lacune durable en matière d'immunisation dans les communautés canadiennes.
- Les lignes directrices de l'ASPC sur les programmes d'immunisation pendant la pandémie de COVID-19 doivent être lues conjointement avec les politiques provinciales et territoriales actuelles sur l'immunisation pendant la pandémie.

***Messages sur les mesures de santé publique supplémentaires pour prévenir la propagation de la COVID-19 lors des rendez-vous de vaccination :***

- Compte tenu de la pandémie actuelle, il est normal de se sentir préoccupé par le fait de se rendre dans un cabinet médical ou une clinique pour des rendez-vous de routine tels que les vaccinations.
- Les Canadiens devraient consulter leur fournisseur de soins de santé pour :
  - savoir si le calendrier de vaccination recommandé pour eux ou leur famille a été modifié à la suite de la pandémie de COVID-19;
  - déterminer le moment de leur visite;
  - se renseigner sur les mesures qui ont été mises en place pour assurer la sécurité des services de vaccination pendant la COVID-19.
- À mesure que la pandémie de COVID-19 progresse, les fournisseurs de vaccins devraient suivre les conseils de leurs gouvernements provinciaux et territoriaux et de l'ASPC sur le moment où il convient de relâcher les mesures de distanciation physique et autres précautions dans le contexte de la pandémie de COVID-19.